

Comité Syndical du 24-02-2021

Délibération n° 1

Date de la convocation : Le 17 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : L. DINTRANS ; J-M. LAFFITTE ; P. COLLADO ; J-L. ANGLADE ; N. DATAS-TAPIE ; M. MILLET ; B. PLANO ; A. RECURT ; P. LACOUME ; P. BAUBAY ; R. CARMOUZE ; R. DETHOU ; A. GALLET ; F. LAFON-PUYO ; G. LAGARDELLE ; N. LAMERE ; C. LESGARDS ; A. LUQUET ; M. MARIN ; F. MATEOS ; J. PICHON ; C. PREVOST ; D. PUJOL ; D. RIVIERE ; R. TOSON.

Excusés : C. BOURBON ; F. RE ; J-M. ABBADIE ; J. CASTERAN, F. AUGÉ ; M. VERDOUX.

Pouvoir : J-M. ABBADIE à P. COLLADO ; F. RE à L. DINTRANS ; C. BOURBON à J-M. LAFFITTE.

Votants :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : aire de compostage des biodéchets de Capvern – plan de financement

Monsieur le Président rappelle que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en œuvre d'ici 2025 du tri généralisé à la source des biodéchets. C'est dans ce cadre que le SMTD 65 a lancé en 2018 une étude départementale de définition du gisement potentiel et des scénarii envisageable de tri à la source. Le Paquet Economie Circulaire adopté en 2018 par l'UE et complétant la loi TEPCV a porté ce délai au 31 décembre 2023.

C'est dans ce cadre législatif que le SMTD 65 a décidé de mettre en œuvre une plateforme d'accueil et de valorisation des biodéchets sur son site de Capvern en complément de travaux d'agrandissement de celle des déchets verts déjà en place.

L'installation projetée permettra de traiter jusqu'à 1500 t de biodéchets collectés sur les secteurs du SPECTOM du Plateau de Lannemezan ou du SYMAT CCHB. Le coût estimé de cette installation est de l'ordre de 520 000 € pour un coût de fonctionnement attendu de 60 à 65 € / t.

Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs potentiel en vue de l'attribution d'une subvention globale de 50 % du montant HT. Il propose donc le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1 : Terrassement, VRD	140 000 €	168000 €
Lot n°2 : génie Civil et process aération pilotée	250 000 €	300 000 €
Lot n°3 : électricité	10 000 €	12 000 €
Lot n°4 : mur de séparation	34 200 €	41 040 €
TOTAL	434 200	521 040 €
Subventions du montant HT		
- ADEME (40 %)	173 680 €	
- Conseil Régional (10%)	43 420 €	
Autofinancement	303 940 €	

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le présent plan de financement et de l'autoriser à engager les démarches auprès des différents partenaires.

L'exposé du Rapporteur entendu

Le Comité syndical,

Considérant l'urgence de mise en œuvre d'infrastructures de valorisation des biodéchets

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : de donner un avis favorable au plan de financement proposé.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à engager les démarches afin d'obtenir les subventions recherchées

Article 2 : d'autoriser M. le Président, ou en cas d'absence M le 1^{ère}Vice-Président, à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Le Président,
Ph Baubay

